

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE

COMTÉ SAINT-MAURICE

Séance extraordinaire de la session régulière du mois de mai 2016 du Conseil municipal de Saint-Boniface tenue au lieu ordinaire des séances, lundi le 9 mai 2016 à 20.00 heures à laquelle sont présents les conseillers (ère), Jean St-Louis, Marie-Paule Caron, Jonathan Pilon, Guy Laperrière, Michel Perron, Louis Lemay, sous la Présidence de monsieur le Maire Claude Caron, formant quorum.

Le Directeur général, monsieur Jacques Caron ainsi que la Secrétaire-trésorière adjointe, madame Julie Désaulniers sont également présents.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la Secrétaire-trésorière, madame Maryse Grenier, a donné par écrit un avis spécial de la convocation de la séance extraordinaire, lequel a été remis à tous les membres du Conseil municipal le 5 mai 2016, comme en fait foi le certificat de signification. Les membres du Conseil municipal confirment avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

ORDRE DU JOUR

Rés. 113-16

ADOPTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

DOSSIER MONSIEUR BENJAMIN BROUSSEAU

Rés. 114-16

ENTENTE - RÈGLEMENT

ATTENDU QUE monsieur Benjamin Brousseau a déposé deux (2) griefs;

ATTENDU QUE les parties ont convenu d'un règlement lors de la rencontre tenue le 5 mai 2016 avec l'employé le tout, confirmé par la conseillère syndicale, madame Bianca Bigras et dont le Directeur général a fait rapport verbal au Conseil municipal, l'entente devant demeurer confidentielle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu d'entériner l'entente de règlement intervenue le 5 mai 2016 entre monsieur Benjamin Brousseau et la municipalité, d'y donner suite et d'autoriser le Directeur général à faire le nécessaire.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

PROGRAMME AIRRL

Rés. 115-16

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

SUITE ITEM « RÉS. 115-16/PROGRAMME AIRRL - AIDE FINANCIÈRE »

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Laperrière, il est résolu que le Conseil municipal de Saint-Boniface autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Rés. 116-16

ADOPTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu que cette séance extraordinaire soit close.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Maire

Secrétaire-trésorière adjointe